

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2021

Date de la convocation : 15 octobre 2021

Présidence : Thierry MICHAL

Présents : T Michal – V Gelas - F Imbert – C Beguet - N. Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair - F Serrurier – B Monel – S Chartier – M Chaube

Excusée : L Wynraczyk (pouvoir à T Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : C Feltrin

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2021. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les trois transactions reçues portant sur des immeubles non-bâti sis chemin du Gué, 234 chemin du Sablon et lotissement « Les Allées des Sources ».

- Subvention complémentaire à l'Amicale des Classes 1 et 6

Lors du vote des subventions de l'année 2021, une somme de 250 € a été allouée à l'Amicale des Classes en 1 et 6, comme cela se fait traditionnellement depuis plusieurs années pour la fête des conscrits.

Par courrier du 09 septembre 2021, l'Amicale des Classes en 1 et 6 a demandé la subvention en précisant qu'elle permettra, notamment, de financer la location d'un chapiteau afin que le banquet puisse se dérouler à Messimy-sur-Saône.

La municipalité n'est pas opposée à augmenter l'aide et de la porter à 500 € au moins, comme la somme fixée en 2020, mais non versée en raison de l'annulation des conscrits.

La salle des fêtes de la commune est petite et oblige pour un évènement, comme la fête des conscrits, à louer un chapiteau. La contribution supplémentaire de la commune est donc la bienvenue.

Une telle aide a déjà été allouée et il est précisé que lorsque cela n'a pas été fait, le repas des conscrits s'est déroulé à Chaleins.

La subvention aux amicales des classes est depuis plusieurs années à 250 € et il faudrait peut-être la revoir. Ce point sera discuté lors du vote des subventions 2022.

Il est rappelé que cette aide a été mise en place pour payer la musique du défilé.

Toutes les amicales des conscrits vont mettre maintenant un chapiteau et il semble préférable d'allouer une somme supplémentaire, plutôt que de construire à court terme une nouvelle salle des fêtes.

Après vote à mains levées, par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal

- décide de verser une aide complémentaire à l'amicale des Classes en 1 et 6 pour l'organisation de la fête des conscrits,
- fixe ce montant complémentaire à la somme de 250 €.

- Révision des tarifs communaux pour 2022

Une réflexion a été menée par la municipalité sur les tarifs afin de proposer des orientations, tout en sachant que la décision finale appartient au conseil municipal.

a)- Repas au restaurant scolaire :

Il y a une forte fréquentation, et même une sur fréquentation, et des investissements sont à réaliser. Il est proposé de passer les repas à 4,10 €.

Une augmentation régulière passe mieux que des hausses importantes.

Il est signalé que le prix de toutes les denrées alimentaires est en train de monter.

Le coût du repas n'est pas cher par rapport à d'autres communes.

Le prix du repas pourrait être porté à 4,50 €. Cela représenterait une hausse excessive.

Pour les adultes, il s'applique le tarif de l'URSSAF pour l'avantage « nourriture ».

Le tarif demandé couvre le prix d'acquisition du repas auprès du le traiteur, mais pas les autres coûts constitués principalement par les fluides et les charges de personnel.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2022 à 4,10 € pour les repas enfants, de laisser le prix PAI à 50% du prix enfant (soit 2,05 €) et de maintenir pour les adultes le montant sur la base de l'évolution forfaitaire de l'URSSAF – avantage « nourriture ».

b)- Salle polyvalente :

Le prix des locations augmente environ tous les deux ans et il est proposé de pratiquer une hausse cette année sur les locations pour le week-end, ainsi que les activités sportives, mais de maintenir les prix pour la journée.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de fixer le tarif de la location de la salle polyvalente à 120 € pour les associations de la commune (à compter de la deuxième location), à 300 € pour les habitants de la commune et à 490 € pour les particuliers et associations extérieurs,
- maintient les tarifs en vigueur pour la location à la journée (du lundi au vendredi de 09 h à 09 h),
- fixe le tarif horaire pour les activités sportives par association extérieure à 5 € à compter du 1^{er} septembre 2022

c)- Halle :

Hormis les associations, il y a peu de demande de particulier.

Il est toutefois proposé de revoir le tarif de l'éclairage nocturne jeux de boules en raison de la hausse des tarifs d'électricité, et qu'il est le même depuis 5 ans.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- maintient à 53 € la location pour un vin d'honneur relatif à une cérémonie sur la commune,
- fixe à 25 € l'éclairage nocturne jeux de boules.

d)- Location des tables, bancs et chaises :

Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

Le tarif est-il le même pour les personnes de la commune et les extérieurs ? Oui, mais une différence est effectuée au niveau des associations, avec deux locations gratuites uniquement pour celles de la commune.

Après votre à mains levées, à l'unanimité, le Conseil municipal

- fixe à 3,40 € la location des tables et à 1,80 € la location des bancs.

e)- Camping :

La proposition est de procéder à une hausse des tarifs à la journée et du garage mort l'hiver.

Pourquoi, les forfaits ne sont pas augmentés ? Une variation a été pratiquée en 2021. Les permanents sont des personnes venant sur la saison d'ouverture et pour certains présents depuis plusieurs années.

Il est précisé qu'un allègement a été refusé pour un permanent ne venant pas, mais dont la caravane occupe son emplacement, empêchant ainsi sa mise à disposition à une autre personne.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'augmenter de 0,10 € les tarifs à la journée,
- de porter le tarif hivernage pour le garage mort à 120 €,
- de maintenir le tarif des forfaits.

f)- Concessions au cimetière :

Une augmentation régulière est appliquée depuis plusieurs années.

Un investissement a été réalisé cette année avec la mise en place d'un nouveau columbarium.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de procéder à une augmentation de 5 € (2 m²) et 10 € (4 m²) pour les concessions trentenaires, de 10 € (2 m²) et 20 € (4 m²) pour les concessions cinquantenaires.
- de maintenir les tarifs pour le columbarium et le jardin du souvenir.

g)- Cotisations bibliothèque :

S'agissant d'un service culturel, et semblant intéressant de maintenir l'attractivité de la bibliothèque, il est proposé de ne pas changer les tarifs mis en place en 2005 lors de la création de la bibliothèque municipale.

Quel est le nombre de familles fréquentant la bibliothèque ? Il doit être de l'ordre de 50.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir le montant des cotisations à 10 € pour les habitants et 12 € pour les personnes extérieures.

h)- Redevance d'occupation du domaine public :

Une augmentation de 10 € pour les terrasses est envisagée. Ce montant est faible pour une année. Il s'agit d'un prix symbolique pour respecter l'obligation de non-gratuité du domaine public.

Concernant les marchands ambulants, il est souhaité mettre en place deux tarifs selon que l'électricité de la Halle soit utilisée ou non, et de fixer le tarif avec électricité à 80 €. Pourquoi ne pas le mettre à 100 € ? Il semble préférable de ne pas doubler le montant d'un coup pour le commerçant.

Après vote à mains levées, par 14 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal

- fixe à 30 € la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses (autorisées pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre),
- maintient le montant pour les cirques (caution de 600 € et 30 € par jour dans la limite de 3 jours maximum autorisés) ; les taxis (50 € par an) et les commerçants ambulants sans électricité (50 € par an)
- crée un tarif pour les commerçants ambulants utilisant l'électricité de la Halle et le fixe à 80 € par an.

M. Vincent GELAS quitte la salle avant l'examen de la redevance d'occupation du domaine public du garage. Cette redevance a doublé depuis son instauration en 2016 et il est donc proposé de la maintenir au même tarif. Il est souligné qu'elle n'a pas changé depuis 3 ans.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal maintient le montant de la redevance d'occupation du domaine public, demandée au garage GELAS, à 2 € par mètre carré dans la limite de 80 m².

M. Vincent GELAS reprend sa place.

i)- Droits de place sur le marché

Le marché a été créé en mars 2021 et le but est de le pérenniser. Sa gratuité n'est pas possible d'où le montant symbolique de 0,10 € du ml instauré.

A l'unanimité, le tarif des droits de place du marché est maintenu.

- **Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Conformément aux dispositions en vigueur, la communauté de communes Val de Saône Centre a transmis son rapport annuel de l'exercice 2020, qui a été adressé à tous les conseillers municipaux avant la séance.

Monsieur le Maire présente une synthèse de ce rapport en précisant certains points :

- * l'installation du nouveau conseil communautaire, composé de 36 membres titulaires,
- * le bureau composé de l'ensemble des maires,
- * le rappel des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives,
- * la gouvernance,
- * le montant des différents budgets communautaires,
- * les effectifs,
- * les différentes thématiques : l'économie, l'environnement, l'aménagement, le tourisme, l'assainissement, le cadre de vie avec la liste des équipements sportifs gérés par la structure, l'enfance et jeunesse, le portage de repas et le transport

Cette présentation donne lieu à quelques échanges et précisions sur différents sujets.

- **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif) de l'année 2020.**

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent GELAS, 1^{er} adjoint, pour la présentation de ces rapports.

Il sera réalisé une présentation rapide car aucun changement notable par rapport à l'année 2019 et en l'axant principalement sur les points concernant Messimy-sur-Saône.

Au niveau de l'assainissement collectif, le nombre d'abonné sur la commune est de 513 (contre 495 en 2019). Les volumes facturés sur l'ensemble du territoire communautaire sont de 772 895 m³, représentant une hausse de 1,9% par rapport à 2019. Au niveau financier, la part proportionnelle de la collectivité est de 0,70 € HT/m³, contre 0,65 € HT/m³, avec un rattrapage sur une douzaine d'années afin d'avoir à terme un tarif harmonisé sur le territoire communautaire. En tenant compte de toutes les tarifications, le prix TTC au m³ pour une facture type de 120 m² est de 2,68 €, soit une variation de 3,1%. L'encours de la dette est en diminution. Parmi les différents projets, il est mentionné l'extension du réseau d'assainissement chemin de la Prairie (travaux réalisés cette année).

Concernant l'assainissement non collectif, ce service dessert 2 462 habitants, soit un taux de couverture de 11,71%. Il est noté la hausse des recettes liées au dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Chaleins. Le taux de conformité des installations contrôlées est de 57,60 %, en légère baisse par rapport à 2019.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 21 septembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEGUET, 3^{ème} adjoint, responsable de la commission

Cette commission a porté sur l'étude de faisabilité concernant la route de Saint-Trivier, avec une présentation par le maître d'œuvre, comprenant différents aménagements (écluse, plateau surélevé, chicane) et prévoyant un obstacle tous les 150 mètres environ. Il a été demandé au bureau d'étude de transmettre un chiffrage par ouvrage, pour permettre un phasage des opérations dans le temps, en commençant éventuellement par le carrefour route de Saint-Trivier / route de Lurcy.

b).- Comités Consultatif d'Action Sociale du 23 septembre et 13 octobre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne IMBERT, 2^{ème} adjoint, responsable du comité.

Il a été évoqué la distribution des colis aux personnes n'étant pas venues au repas du CCAS du 03 octobre. Il a été retenu le même fournisseur qu'en 2020. La distribution devrait avoir lieu le week-end du 18 et 19 décembre 2021.

Il a été tiré un bilan du repas du 03 octobre et pris l'orientation d'organiser celui de 2022 le dimanche 06 mars.

c).- Commissions Urbanisme du 27 septembre et 11 octobre 2021

Au cours de ces deux réunions, il a été examiné deux permis de construire, un permis d'aménager, un permis de démolir et quatre déclarations préalables dont une pour division.

Le permis d'aménager concerne un projet de 6 lots chemin des Tulles.

Un recours contentieux a été déposé devant le tribunal administratif, après rejet du recours gracieux, contre le permis d'aménager délivré pour un projet de lotissement chemin du Sablon.

Une convention a été passée par la communauté de communes Val de Saône Centre avec le service ADS unifié de la Dombes pour le traitement de certains dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Il a été reçu un courriel d'un promoteur immobilier sollicitant quelques informations vis-à-vis du château de Montbriand.

Un aménageur a relancé la commune pour avoir un retour de la commission sur le projet qu'il a déposé concernant l'OAP centre village.

d).- Commission Environnement / Agriculture du 30 septembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEGUET, 3^{ème} adjoint, responsable de la commission.

L'objet principal de cette réunion portait sur la continuité du fleurissement. Préalablement, il a été effectué un tour de la commune avec l'agent communal et Bénédicte SAINCLAIR pour pouvoir présenter les différents sites à la commission. Une étude zone par zone a été réalisée. Le budget restant en 2021 pour le fleurissement s'élève à 1 700 €.

La commission a donné son accord pour l'opération de récupération des sapins de Noël avec un espace dédié à cette fin sur la place. Il est précisé que le SMIDOM sera prêt à partir du 10 janvier 2022 pour le broyage des sapins.

Il est rappelé l'opération de broyage chez les particuliers, en liaison avec le SMIDOM, qui aura lieu sur la commune le 03 décembre, sous réserve d'inscriptions suffisantes d'ici le 15 novembre.

Une visite a eu lieu le samedi 16 octobre pour avancer sur les projets de haies et de plantations d'arbres sur les rives de la Mâtre.

e).- Commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe BRUNEL, conseiller municipal délégué, président de la commission.

Elle a travaillé sur le prochain numéro de l'Info Village. Une consultation va être réalisée auprès de trois imprimeurs pour l'édition des numéros de l'Info Village en 2022. Une nouvelle enquête sera également effectuée car la précédente à environ dix ans.

Il a été évoqué Octobre Rose.

Il a été discuté de l'installation d'une boîte à livres et de la proposition de réalisation d'un film promotionnel sur la commune, pour lequel il convient de définir le ou les objectifs souhaité(s).

- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Le conseil communautaire s'est réuni le 28 septembre, il a notamment pris connaissance des rapports d'activité 2020 de la communauté de communes et des services assainissement (collectif et non collectif), approuvé la convention petite ville de demain avec seulement Thoissey car Saint-Didier-sur-Chalaronne s'est retirée de ce projet, approuvé le schéma directeur d'assainissement, pris acte de la fin des dispositions spécifiques pour l'organisation des réunions et noté que les vœux communautaires auront lieu le 27 janvier 2022.

Le comité technique s'est réuni le 12 octobre pour travailler sur le plan d'action égalité professionnelle femmes hommes au sein de la structure communautaire.

La commission communautaire finances s'est réunie le 18 octobre pour discuter des tarifs du gîte de la Calone en essayant de cibler les entreprises pour l'organisation de séminaire. Il a également été vu une décision modificative et commencé à parler du cadrage budgétaire 2022.

La commission communautaire assainissement a parlé des travaux de mise en séparatif de la RD 933 sur la commune et du problème de la pente trop faible entraînant une accumulation et stagnation dans les tuyaux. Une visite avec caméra aura lieu tous les six mois afin de voir l'évolution. Un autre problème existe au niveau du tabouret, sis au centre du carrefour Nord des feux, avec le refoulement provenant de la route d'Ars lié à l'absence d'un équipement. Au niveau des travaux d'extension du réseau chemin de la Prairie, lors des dernières fortes pluies, il a été constaté qu'un regard se soulevait en raison de l'absence d'un clapet anti-retour. Le chantier sur la commune de Montmerle-sur-Saône prend du retard.

La commission communautaire mutualisation a pris note de l'ouverture de France Services au 1^{er} janvier 2022 sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

La commission communautaire tourisme a discuté des moyens de communication à mettre en place pour les gîtes et la véloroute. Il a été émis une idée de voie parallèle traversant la Dombes.

Le comité syndical du SCOT s'est réuni le 05 octobre et il a été vu différentes modifications de PLU, parlé du SDAGE et du SAGE, évoqué le passage en M57 au 1^{er} janvier et fait un point sur la vieille législative concernant la loi Climat et Résilience avec la lutte contre l'artificialisation de sols et l'objectif de 0% en 2050. La première étape est de diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux dix dernières années. Il faut donc réviser différents documents à commencer par le SRADDET d'ici 2 ans, puis d'ici 5 ans pour les SCOT et 6 ans pour les autres documents d'urbanisme.

Deux séances du programme LEADER ont eu lieu le 15 et le 22 octobre 2021.

Une réunion du bureau du Syndicat de Rivières a eu lieu pour discuter des travaux à mener en 2022 et surtout sur l'organisation interne du syndicat.

Au niveau du SMIDOM, il est rappelé la vente de composteurs avec les commandes à passer auprès de ce syndicat en vue d'une livraison sur la commune le jeudi 16 décembre. Pour donner suite à la question posée lors du précédent conseil municipal sur les déchets non collectés après un camp de scout, il est apporté la réponse suivante : il convient avant l'arrivée du camp de prendre contact avec le syndicat pour qu'il amène un bac pucé en vue de la collecte des ordures ménagères.

Le Syndicat des Eaux a vu les travaux restant à réaliser sur le budget 2021 et étudié la mise en route des travaux 2022. Le château d'eau de Lapeyrousse a été inauguré le samedi 09 octobre.

- **Questions et correspondances diverses**

- La rencontre avec l'Association SAVE (Stop aux Violences et Entraide) aura lieu le jeudi 28 octobre à 18 heures 30.

- La communauté de communes Val de Saône Centre s'est engagé dans une Convention Territoriale Globale (CTG) soutenue par la CAF et organise dans ce cadre des ateliers thématiques le mercredi 24 novembre de 14 h à 17 h pour la petite enfance ; le mercredi 1^{er} décembre de 14 h à 17 h pour l'animation de la vie sociale et le mardi 07 décembre de 13 h 45 à 16 h 15 pour l'enfance / jeunesse. Il serait bien que la commune soit représentée dans ces différents ateliers pour savoir ce qui se passe. Bénédicte SAINCLAIR, Fabienne IMBERT et Thierry MICHAL assisteront chacun à une thématique.
- Le toit de l'empellage est à faire suivre par une entreprise. Dans un premier temps, il faut vérifier si ce bâtiment appartient à la commune ou pas. Si la commune finance ces travaux, il conviendra de monter un dossier au titre du fonds concours communautaire tourisme. Dans un premier temps, il faut dégager les arbres se trouvant autour.
- Une dizaine de peupliers sont à couper sur une parcelle communale et cela avant la mise en place de la Véloroute.
- Une réunion s'est tenue le 15 octobre à Montmerle-sur-Saône, animée par la coordinatrice départementale AMF-Téléthon Ain Ouest, en vue du Téléthon 2021 des 03 et 04 décembre. Il a été indiqué qu'une manifestation peut être organisée à tout moment dans l'année au profit du Téléthon.
- L'ADMR de Chaleins a tenu son assemblée générale le jeudi 21 octobre. La commune est parmi celle subventionnant le plus cette association.
- Lors de la location de la salle des fêtes pour les conscrits, le sac avec les affaires de la chorale avait disparu car emmené chez une personne. Pour éviter ce souci, il est demandé si la chorale pourrait disposer d'un placard dans le local sis à côté de la salle. Ce sujet sera vu sur place.
- Le 04 novembre à 18 heures aura lieu en mairie (salle du conseil) la remise des dons récoltés pour Octobre Rose à l'association Caladonco.
- Il est constaté que, dans l'escalier montant au clocher de l'église, une fenêtre n'est pas grillagée et les pigeons rentrent par là. Il sera demandé à l'agent communal d'intervenir.
- Les branches d'arbres sont à couper vers l'empellage.
- Quand l'entreprise BSS va-t-elle intervenir pour le remplacement des potelets le long de la RD 933 ? Elle a été relancée plusieurs fois et la dernière fois aujourd'hui.
- Le stationnement sur la commune devient de plus en plus anarchique. Il existe un problème de manque de respect de la réglementation. Ce phénomène n'est pas nouveau mais la situation est de pire en pire. La commune pourrait se faire aider par la gendarmerie sur cette problématique. Il faut avoir le réflexe de s'arrêter quand il est vu qu'une personne stationne mal et de la sensibiliser, ou de mettre un mot sur le véhicule s'il n'y a personne. Une campagne de sensibilisation est à réaliser.
- Les travaux de reprofilage de la voie ont été réalisés chemin de Rongfer.
- Le columbarium a été posé lundi 18 octobre au cimetière.
- Les travaux de raccordement d'eaux pluviales ont été effectués par le propriétaire concerné et l'eau n'arrive plus sur la voie.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 19 novembre 2021 à 20 heures.

Le Maire,
Thierry MICHAL

